



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Service départemental  
de communication interministérielle  
de la Corrèze

Tulle, 16 juin 2014

# DOSSIER DE PRESSE

## Présentation du radar mobile nouvelle génération

Le jeudi 12 juin 2014 à 15h30  
à la gare d'Aubazine

### Contact presse

Isabelle POUGADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

# Le nouveau radar mobile, qu'est ce que c'est ?

## ◆ Pourquoi un « radar mobile de nouvelle génération » ?

Depuis 2009, les radars ont été diversifiés pour mettre en sécurité les usagers les plus vulnérables et lutter contre des infractions ciblées : radars feux rouges pour renforcer la sécurité des piétons, radars discriminants pour sanctionner les excès de vitesse des poids lourds, radars passages à niveau pour empêcher le franchissement des barrières et radars vitesse moyenne pour sécuriser des portions de route particulièrement dangereuses.

Le « radar mobile de nouvelle génération », dernier-né de cette diversification, est destiné à lutter contre les grands excès de vitesse et les comportements irresponsables d'automobilistes, de motocyclistes ou de conducteurs de poids lourds qui mettent en danger leur vie et celle des autres en roulant à une vitesse excessive.

Le « radar mobile de nouvelle génération » est destiné à remplacer les radars mobiles ancienne génération ou premiers radars mobiles déployés entre 2004 et 2005. Dans les trois prochaines années, 300 radars mobiles d'ancienne génération seront remplacés, à raison de 100 par an.

## ◆ Descriptif

Un « radar mobile de nouvelle génération » est un appareil embarqué à bord d'une voiture banalisée, conduite par des gendarmes ou des policiers en uniforme.

## « Radar mobile nouvelle génération : comment ça marche ? »

**RADAR MOBILE NOUVELLE GÉNÉRATION**

**Lutter contre les grands excès de vitesse**

Le radar mobile nouvelle génération est un radar embarqué à bord d'une voiture banalisée, conduite par des gendarmes ou des policiers en uniforme. Sa mission est de pouvoir photographier, sans flash, tous les véhicules en grand excès de vitesse. Lors des premiers déploiements en mars 2013, le radar contrôlait seulement les véhicules qui le dépassaient par la gauche. Désormais il photographie également les véhicules roulant en sens inverse. En circulation ou à l'arrêt, il contrôle donc les véhicules dans les deux sens de circulation.

Le radar embarqué est réglé sur la vitesse autorisée de la route empruntée.

Les données sont calculées automatiquement. L'avis de contravention envoyé au conducteur mentionnera la vitesse retenue, les coordonnées GPS, la commune, l'axe et le sens de circulation de l'infraction. En savoir plus.

**LE RADAR MOBILE NOUVELLE GÉNÉRATION (RMNG)  
LES DEUX MODES DE CONTRÔLE**

## Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

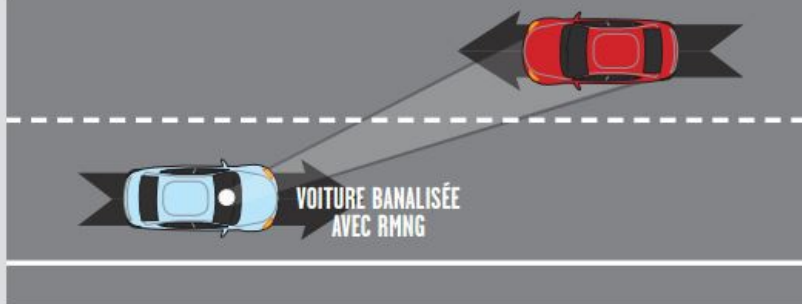
☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

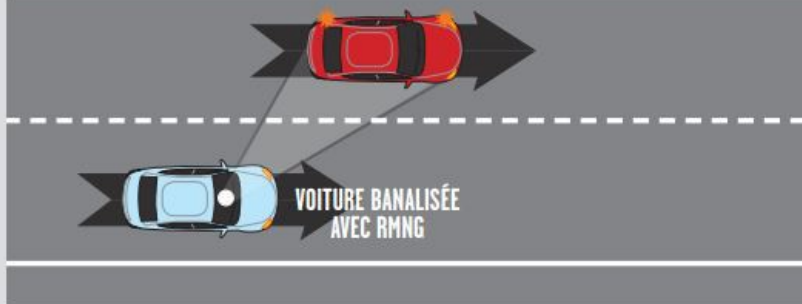
## LE CONTRÔLE EN CIRCULATION

En circulation, le radar peut contrôler tous les véhicules en infraction qui le croisent, s'il n'existe pas une séparation entre les deux sens de circulation (barrière, muret, terre-plein,...), ou qui le dépassent.

### VÉHICULE CROISÉ



### VÉHICULE EN DÉPASSEMENT



#### ◆ Signalisation

Ces radars ne sont pas signalés sur les routes : ces nouveaux systèmes sont intégrés dans des véhicules banalisés et utilisent un flash infra-rouge, non visible pour les usagers flashés.

#### ◆ Installation

Les « radars mobiles de nouvelle génération » circuleront sur des axes déterminés par les unités de police et de gendarmerie, sous l'autorité des préfets de département, principalement sur les portions de route où sont relevées des vitesses excessives qui sont à l'origine d'accidents, sur tous les types de réseaux (autoroutes, routes nationales, départementales ou en agglomération).

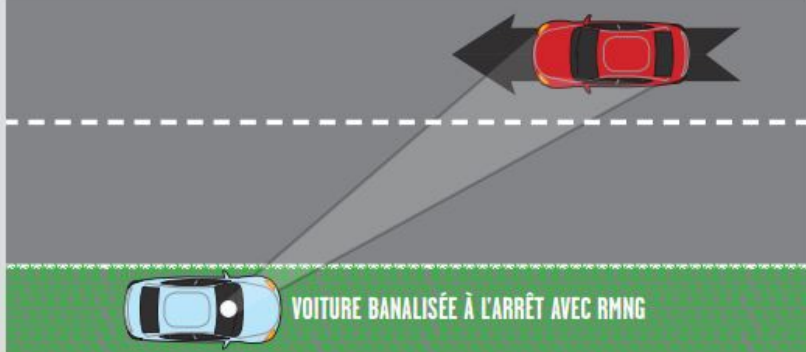
#### ◆ Nombre de radars déployés

119 véhicules sont actuellement déployés au 1er juin 2014.

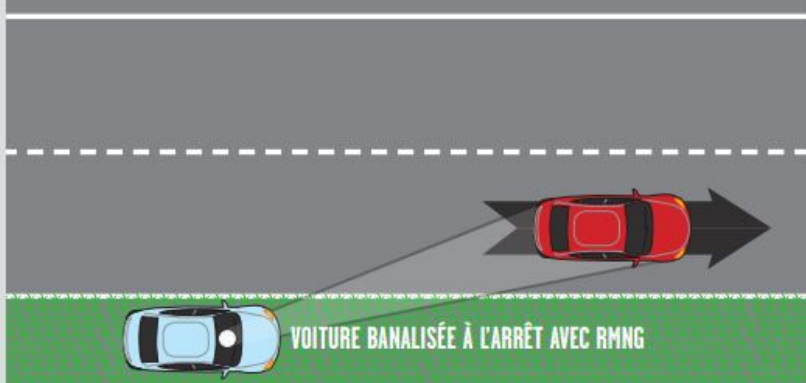
## LE CONTRÔLE À L'ARRÊT

Stationné sur le bord d'une voie, le radar peut contrôler tous les véhicules en infraction qui passent à proximité dans les deux sens de circulation.

### VÉHICULE EN SENS INVERSE



### VÉHICULE DANS LE MÊME SENS



### Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

## Bilan au 5 juin 2014

---

Au 05 juin 2014, 119 radars mobiles de nouvelles génération sont déployés.

Depuis le mois de mars 2013, et la mise en service des premiers radars mobiles de nouvelle génération, ces équipements ont relevé près de 450 000 infractions, ce qui a entraîné l'édition de plus de 270 000 avis de contravention.

Depuis mars 2013, 81 % des contrôles ont été réalisés en mouvement, insérés dans le flot de circulation et 19 % à l'arrêt, en bordure de route, représentant un total de plus de 36 000 heures d'utilisation.

Ces nouveaux systèmes, développés pour lutter contre les excès de vitesse importants, relèvent en moyenne 17 infractions par jour et par équipement. 90 % des infractions relevées portent sur les vitesses mesurées supérieures de 10 à 30 km/h par rapport à la vitesse limitée autorisée, 9 % le sont pour une vitesse comprise entre 30 et 40 km/h supérieure à la vitesse limitée autorisée, et 1 % pour une vitesse supérieure de 40 km/h à la vitesse limitée autorisée.

## Le nouveau radar mobile en Corrèze

---

La Sécurité routière annonce la mise en service d'un troisième modèle de « radar mobile de nouvelle génération ».

Au total, 31 véhicules de ce type viendront compléter, en juin et juillet 2014, la flotte des 119 « radars mobiles de nouvelle génération » qui équipent progressivement les forces de police et de gendarmerie depuis le 14 mars 2013.

Avec 150 véhicules sur les routes de France d'ici à la mi-juillet, tous les départements de la métropole (96 au total), seront dotés d'un tel équipement et mettront en œuvre un plan de contrôle renforcé durant tout l'été.

Ainsi, la Corrèze sera pourvue dès le 12 juin 2014 d'un véhicule équipé d'un « radar mobile nouvelle génération ».

### Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

# Bilan de l'accidentologie en Corrèze

## ◆ Bilan depuis le début de l'année 2014

Du 1er janvier au 1 juin 2014 et ce par rapport à la même période de l'année 2013, la Corrèze dénombre :

- 91 accidents corporels (+3 %),
- 7 tués (+2),
- 113 blessés (+4 %) dont 52 hospitalisés (+24 %).

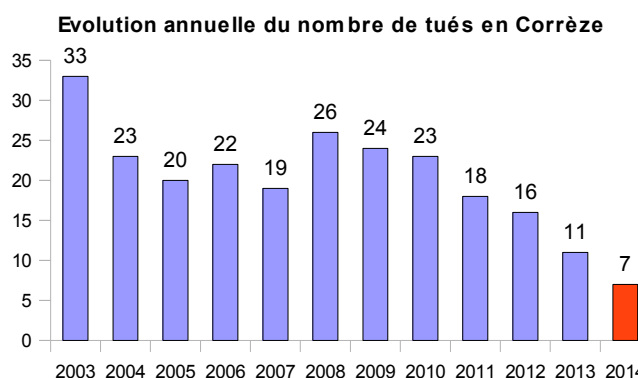
	Accidents corporels			Tués			Blessés hospitalisés			blessés légers			total Blessés		
	2013	2014	%	2013	2014	Diff.	2013	2014	%	2013	2014	%	2013	2014	%
Gendarmerie	27	34	+26%	5	7	+2	25	35	+40%	7	14	+100%	32	49	+53%
Police	61	57	-7%	0	0	0	17	17	0%	60	47	-22%	77	64	-17%
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>91</b>	<b>+3%</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>+2</b>	<b>42</b>	<b>52</b>	<b>+24%</b>	<b>67</b>	<b>61</b>	<b>-9%</b>	<b>109</b>	<b>113</b>	<b>+4%</b>

## ◆ Bilan des accidents mortels en 2014

Du 1er janvier au 1 juin 2014, 6 accidents mortels ont été enregistrés en Corrèze :

- ces 5 accidents se sont produits hors agglomération,
- la catégorie de véhicule la plus présente est la voiture (7),
- sur ces 6 accidents, 4 avaient pour cause une faute de comportement du conducteur.

Pour rappel, en France, la cause principale d'un accident mortel est humaine dans 92 % des cas.



## ◆ Bilan des 5 dernières années

En Corrèze, entre 2009 et 2013, la Corrèze a dénombré 1240 accidents corporels qui ont fait 92 tués et 1562 blessés dont 660 blessés hospitalisés (40 %).

Parmi les 88 accidents mortels recensés (92 tués), 31 avaient pour cause principale la vitesse. (35 %).

Ces accidents ont fait 33 tués dont :

- 85 % étaient à bord d'un véhicule léger (voiture)
- 85 % étaient des Corrèziens
- 63 % étaient des hommes
- la moyenne d'âge est de 43 ans
- la route surreprésentée est la départementale 1120 (9 tués) (ex-nationale 120)

### Contact presse

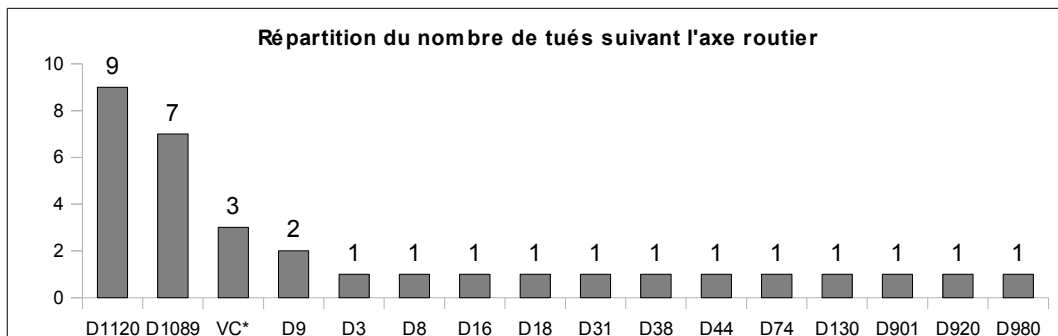
Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

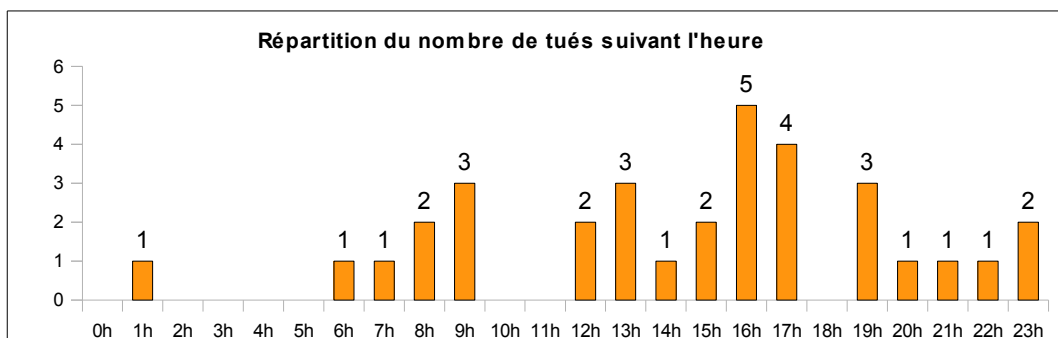
☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>

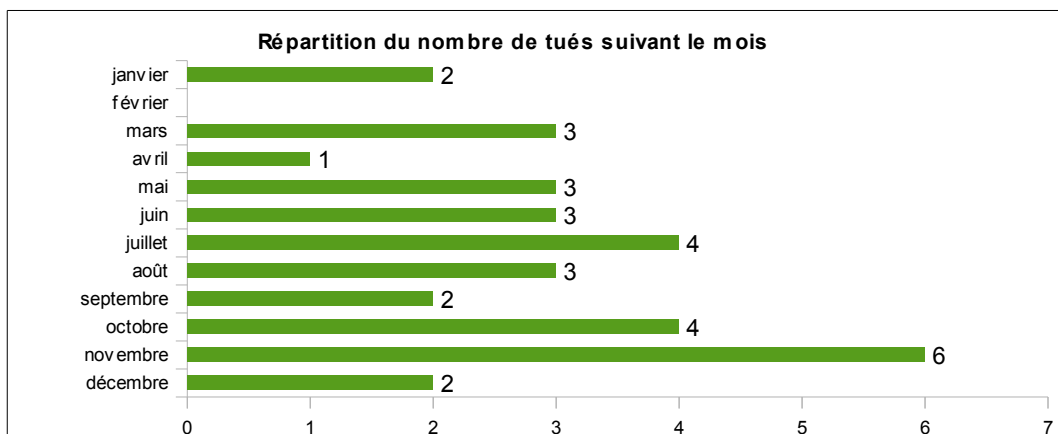


\* VC = voie communale

- la tranche horaire 16h00 – 18h00 est surreprésentée avec 9 tués



- l'automne est la période de l'année surreprésentée avec 12 tués



### Contact presse

Isabelle POUGADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>